

En exécution de l'arrêté n° 2023 – 019 du 31/03/2023 de Monsieur le Président d'Anjou Bleu Communauté, je soussigné Madame Brigitte LAVERGNE commissaire enquêteur, ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 20 feuillets non mobiles, pour recevoir les observations du public pendant une durée de 36 jours consécutifs, du mercredi 26 avril 2023 à 9h30 jusqu'au mercredi 31 mai 2023 inclus, jusqu'à 12h00

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre (date, nom, observations) ou adressez-vous directement au commissaire enquêteur lors des permanences

1 - Le 25 mai 2023 - Association Saint-Denis - Siège :

5, rue Saint-Nicolas à Caudé -

Requête :

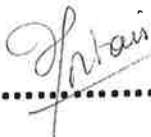
Parmi les zones à urbaniser du territoire de Caudé figure la zone UE située route de Freigne (RD 19), contigue aux zones AUy 1 et 2, objet de la présente enquête.

La plus grande partie de cette zone appartient à l'Association Saint-Denis, association d'éducation populaire de Caudé, qui est également propriétaire d'un collège et d'une école.

Les implantations de nouveaux bâtiments et tous les types d'activité, actuellement autorisés par le règlement de cette zone, doivent être garantis. A l'origine, elle était entourée de toutes parts par des terrains agricoles non urbanisables.

Les aménagements futurs des zones AUy 1 et 2 et l'exploitation industrielle des unités de fabrication qui s'y installeront ne devront pas rendre plus difficile, pour l'association, l'exercice de ses droits, ni déprécier son bien.

Le représentant de l'Association



PORTAIS J. - Président